

FORMULAIRE DE DEMANDE : PERMIS DE CONSTRUCTION

TYPE DE DEMANDE						
<i>(Cochez le case correspondant à la nature de votre projet)</i>						
Bâtiment principal	Construction	<input type="checkbox"/>		Bâtiment secondaire	Construction	<input type="checkbox"/>
	Agrandissement	<input type="checkbox"/>			Agrandissement	<input type="checkbox"/>
	Rénovation ou modification	<input type="checkbox"/>			Rénovation ou modification	<input type="checkbox"/>

SITE DES TRAVAUX
Numéro de matricule et/ou de lot :
Adresse civique :

IDENTIFICATION DU PROPRIÉTAIRE	DEMANDEUR DU PERMIS <i>(si différent)</i>
Nom :	Nom :
Prénom :	Prénom :
Adresse :	Adresse :
Ville :	Ville :
Code postal :	Code postal :
No de téléphone :	No de téléphone :
Courriel :	Courriel :

IDENTIFICATION DU RESPONSABLE DES TRAVAUX	
Entreprise	
Nom du responsable	
Adresse civique	
No de téléphone	
Courriel	
No RBQ ou autre	
NEQ	

DESCRIPTION DES TRAVAUX		
Coût des travaux :	Date de début des travaux :	Date de fin des travaux :
LOCALISATION du bâtiment sur le terrain <i>(si applicable)</i> (joindre un plan) :		
DIMENSIONS du bâtiments et nombre d'étages <i>(si applicable)</i> (joindre un plan) :		
MATÉRIAUX des REVÊTEMENTS extérieurs et des FONDATIONS <i>(si applicable)</i> :		
Changement du NOMBRE de logements <i>(si applicable)</i> : Votre projet modifiera-t-il le nombre de logement de l'immeuble ? ▪ Oui <input type="checkbox"/> ▪ Non <input type="checkbox"/> Si oui , ▪ Nombre de logement ajouté <input type="text"/> ▪ Nombre de logement supprimé <input type="text"/>		
Changement de l'USAGE de l'immeuble <i>(si applicable)</i> : Votre projet fera-t-il en sorte de modifier l'usage que vous faites du bâtiment ou du terrain visé? ▪ Oui <input type="checkbox"/> ▪ Non <input type="checkbox"/> ▪ Si oui , quel sera le nouvel usage ? <input type="text"/>		
Je, soussigné(e), certifie que les renseignements donnés dans le présent document sont, à tous égards, exacts et complets.		
SIGNATURE DU DEMANDEUR	DATE	
	Année :	Mois : Jour :

! RAPPEL !

DOCUMENTS À FOURNIR *(lorsque pertinent)*

- Acte de vente ;
- Certificat de localisation ;
- Plan du bâtiment ;
- Plan d'implantation du projet ;
- Copie du permis d'installation septique ou d'installation de prélèvement d'eau ;
- Copies des servitudes et droits d'usages pertinentes (passage, installations partagées, etc.).

INFORMATIONS À PRENDRE EN COMPTE

Dossier complet :

Avant d'être analysé par la Municipalité, le demandeur d'un permis doit déposer un dossier complet. Un dossier est complet lorsque tous les documents obligatoires, renseignements pertinents et paiements exigibles sont fournis.

Délais de délivrance d'un permis :

Lorsque le dossier d'une demande de permis est complet, la Municipalité dispose d'un délai maximal de 30 jours pour rendre une décision.

Installation septique et de prélèvement d'eau :

Pour toute nouvelle construction de bâtiment principal qui ne peut pas se raccorder au réseau municipal d'aqueduc et d'égout, le demandeur doit obtenir un permis pour la construction d'une installation septique conforme (fosse), ainsi qu'une installation de prélèvement d'eau (puits). Cette demande doit être adressée à la MRC de Témiscouata, à l'une des adresses suivantes :

- Courriel : inspection@mrctemis.ca
- Téléphone : 418-899-6725, poste 4401
- <https://www.mrctemiscouata.qc.ca/inspection>

Milieus humides et zones inondables :

Des contraintes de développement existent pour les milieux humides et les zones inondables. Pour savoir si votre terrain se trouve dans l'une de ces zones, et pour connaître les possibilités de développement le cas échéant, veuillez contacter la Municipalité.

Bande riveraine :

Pour tout terrain qui borde un cours d'eau ou un lac, une bande de végétation de 10 à 15 mètres doit être laissée à l'état naturel. La largeur de cette bande est déterminée selon la pente du terrain, et elle débute à partir de la ligne des hautes eaux. Pour connaître les détails des exigences et contraintes relatives à la bande riveraine, veuillez contacter la Municipalité.

Travaux dans un cours d'eau :

Avant de réaliser n'importe quels travaux dans un cours d'eau, un permis doit être obtenu. Ce permis est délivré par la MRC de Témiscouata.

Zones vertes protégées par la CPTAQ :

Un terrain situé dans une zone agricole protégée par la CPTAQ (zone verte) est *a priori* réservé à un usage agricole, et est soumis à des contraintes de développement. Pour obtenir plus d'information à ce sujet, veuillez contacter la Municipalité.

Remblais :

Il est interdit d'utiliser les matériaux suivants comme remblais : béton, ciment, métaux, pneus, composantes d'automobile ou de machinerie, plastique et autres polymères synthétiques. Également, tout remblais doit demeurer stable et sécuritaire.